



14^{ème} législature

Question N° : 20473	de M. Le Déaut Jean-Yves (Socialiste, républicain et citoyen - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
--------------------------------------	---	----------------------------

Ministère interrogé > Affaires sociales et santé	Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
--	---

Rubrique > santé	Tête d'analyse > maladie d'Alzheimer	Analyse > prise en charge
----------------------------	--	-------------------------------------

Question publiée au JO le : **05/03/2013** page : **2373**

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le sujet de la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Il lui cite le cas d'une habitante de sa circonscription qui avait à sa charge son époux atteint de cette maladie. Une semaine par mois elle le plaçait en accueil temporaire afin de récupérer physiquement et moralement, et ce jusqu'en septembre 2012, pour un montant de 440 euros par semaine. Depuis la maladie s'est aggravée et, suite à une crise et une hospitalisation, il est désormais placé en maison de retraite. La question que l'on peut se poser est de savoir si la maison de retraite est un lieu adéquat pour la prise en charge de ce type de malade. Par ailleurs, aujourd'hui, le coût pour la prise en charge de ces malades est très élevé. Dans le cas pris en exemple la personne en charge du malade, son épouse, est retraitée et âgée. Le coût d'un hébergement en maison représente donc une charge très lourde pour elle. Il lui demande donc qu'elle lui indique si elle entend ouvrir un chantier à ce sujet et quelles solutions s'offrent à ces personnes pour le moment.